

donner au Parlement une explication justifiant l'extension de ce monopole.

Les députés de ce côté-ci souscrivent à la décision du ministère des Postes de s'implanter dans le secteur du courrier électronique. C'est une décision positive qui, de toute évidence, améliorera les services dont bénéficieront les Canadiens à l'avenir. Il n'y a aucune raison pour que le ministère des Postes ne modernise pas ses méthodes de livraison et de transmission des messages d'un Canadien à l'autre.

Là où nous désolidarisons des députés à notre gauche, c'est au sujet de la question du monopole et de savoir si les Canadiens doivent être contraints à utiliser un service postal quand ils voudraient en utiliser un autre qui, à leur avis, leur en donne plus pour leur argent ou leur assure un service non offert par le ministère des Postes. Selon mes collègues et moi-même, le ministère des Postes doit pouvoir se montrer concurrentiel. Nous l'encourageons à s'intéresser à des domaines dans lesquels il n'a pas travaillé jusqu'ici, mais dans lesquels tout service de livraison du courrier qui se veut moderne doit être présent, et cela si nous voulons répondre aux besoins des Canadiens. Toutefois, tandis que le ministère des Postes s'intéressera à ces nouveaux domaines, ne profitons pas de l'article des définitions du projet de loi ou du pouvoir de réglementation qui y est prévu, pour étendre le monopole traditionnel du ministère des Postes à de nouveaux secteurs jamais justifiés devant le Parlement. Voilà ce que revendiquent les députés de ce côté-ci à propos de ce projet de loi. En fait, ces mêmes préoccupations ont été soulevées par le comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires.

La Chambre a été saisie ce soir d'un certain nombre de motions tendant à modifier le projet de loi. Je ne tiens pas à prolonger mes observations ce soir et nous empêcher d'étudier les autres motions qui sont aussi importantes que celles-ci; je tiens néanmoins à faire savoir que je souscris à la motion de mon collègue. D'après moi, il y va de l'intérêt du Canada et du ministère des Postes que la Chambre adopte cette motion.

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je me réjouis de prendre la parole ce soir pour appuyer la motion n° 1 au nom du député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) au sujet du ministère des Postes. J'aimerais faire quelques brèves observations sur les propos du député de Kootenay-Est-Revelstoke (M. Parker) qui a laissé entendre que de nombreux députés du parti conservateur étaient opposés à la transformation du ministère des Postes en société de la couronne. C'est absolument faux. Je ne partage pas le point de vue du député de Kootenay-Est-Revelstoke sur l'avenir du ministère des Postes.

Il est vrai que la plupart d'entre nous sommes conscients que les services qu'offre le ministère des Postes ont changé au cours des 15 ou 20 dernières années. Nous pensons que d'énormes progrès ont ainsi été réalisés. J'aurais peut-être le temps un peu plus tard de revenir sur ce point en particulier.

Le 16 mai dernier, j'ai présenté une motion en vertu de l'article 43 du Règlement qui disait ceci:

«Que le ministre des Postes et le gouvernement ordonnent au ministère des Postes d'instaurer immédiatement un service postal régulier dans tous les districts de Calgary-Nord où la livraison du courrier est interrompue pour plus de 60 jours.»

Société canadienne des postes—Loi

Comme d'habitude, les libéraux ont tous voté contre cette motion, même si de nombreux députés de part et d'autre sont conscients de la situation déplorable dans laquelle se trouve ce ministère. Dans ma circonscription, la situation est pire qu'ailleurs.

Le 5 juin, j'ai demandé au ministre des Postes (M. Ouellet) quand il comptait améliorer le service postal dans la circonscription de Calgary-Nord. J'ai fait remarquer à cette occasion qu'environ 4,000 foyers n'y bénéficiaient d'aucun service de livraison du courrier. Il y a certainement peu de circonscriptions où 4,000 foyers sont privés de service postal.

Le 26 juin, lors du débat d'ajournement, j'ai évoqué certains des problèmes complexes du service postal dans ma circonscription. J'ai signalé au ministre des Postes certaines absurdités flagrantes. Pour résumer brièvement la situation, les quatre secteurs à Calgary-Nord—Beddington Heights, Ranchlands, Edgemont and Hawkesworth—sont privés tous les quatre de service postal. Les habitants de ces districts doivent parcourir jusqu'à cinq milles par jour pour aller chercher leur courrier. Je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante à l'époque.

Tel est en gros la situation. La responsabilité en incombe à pratiquement tout le personnel du ministère des Postes qui détient certaines responsabilités depuis le ministre des Postes jusqu'aux receveurs des bureaux régionaux en passant par le sous-ministre. Il a été question des frais élevés que cela entraînerait. Nous avons préparé une analyse et les avons convaincus, du moins je le pense, que cela coûterait \$250,000 pour résoudre le problème à Calgary-Nord. Cela coûterait davantage en essence aux résidents de Calgary-Nord pour faire le voyage aller et retour au bureau de poste.

● (2030)

Malheureusement, le ministre des Postes n'a pas fait grand chose. Nous avons été très gentils avec lui en ne l'enfonçant pas à l'époque où il s'efforçait de transformer le Bureau de Postes, alors que les problèmes s'accumulaient de jour en jour. Lorsque les postes deviendront une société de la couronne, il ne sera pas question que nous assistions impuissants à la même situation. Nous espérons voir des améliorations, comme celles que propose la motion n° 1 présentée par le député de Mississauga-Sud. Nous espérons sincèrement que les clubs locaux, les grans magasins et les diverses associations communautaires qui désirent faire livrer leurs dépliant, leurs bulletins et leurs factures continueront à pouvoir le faire. C'est là l'objet de cette motion et nous l'appuyons fermement.

Les Postes comptent deux grands syndicats: l'Union des facteurs et le Syndicat des postiers du Canada. Il ne fait aucun doute que ces deux syndicats ne s'entendent pas, comme nombre d'entre nous l'avons signalé au ministre des Postes. C'est une chose dont nos amis qui se trouvent à notre gauche, les néo-démocrates, refusent de discuter. Ils sont gênés de voir que ces deux syndicats ne s'entendent pas. A Calgary-Nord, c'est manifeste et le ministre des Postes continue à feindre d'ignorer le problème. Si nous ajoutons pas cette motion au bill, nous ne ferons qu'aggraver la situation, car bon nombre de ces associations communautaires et autres groupes bénévoles seront laissés pour compte. Ils devront recourir au service postal et n'auront pas les fonds suffisants pour cela.